



## ARC ÉNERGIES MAURIENNE

*PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL  
Séance du 20 décembre 2023*

Le vingt décembre deux mille vingt-trois à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

**Les membres du comité syndical présents :**

Gérard BORDON, Jean-Claude CHAPPELLAZ, Jean-Michel STASIA, Annie BONNIVARD, Romain CUGNET, José ACEBEDO CANDIL, Philippe BOST, Philippe OLIVE, Philippe GIRARD, Mathilde SONZOGNI, Martine REFFET, Noël LACROIX procuration à Jean Claude CHAPPELLAZ, Roberto SAILIS.

**Absents excusés :** Charles COSTEL, Natacha DURIEUX, Martine MARTY, Abdelhamid BELHADDAD.

**Absents non excusés :** Isabelle BIETRIX.

**Secrétaire de séance :** Martine REFFET

**Date de Convocation :** 11 décembre 2023

Membres en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 13

### **PV approuvé en séance du 24 janvier 2024**

Le Président remercie les membres de leur présence et ouvre la séance à 18h30.

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le président, désigne Madame Martine REFFET comme secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Appel des participants / désignation d'un Secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 22 novembre 2023
3. Convention d'exploitation avec ENEDIS
4. Convention de répartition des frais généraux – Travaux Sainte Marie de Cuines – Chemin des Pérelles
5. Points divers :
  - a. Travaux Saint Martin sur la Chambre
  - b. Marché de déploiement des compteurs communicants
  - c. Ajout d'un point : Logiciel de facturation

### **1. APPEL DES PARTICIPANTS**

Le Président procède à l'appel des membres en vérifiant si le quorum est atteint. Avec 12 présents dont 13 votants pour tous les points, la séance peut débuter.

### **2. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2023**

Monsieur le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur le Procès-Verbal de la séance du 22 novembre 2023. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### 3. CONVENTION D'EXPLOITATION ENEDIS

La convention d'exploitation des réseaux d'Arc Energies Maurienne arrive à son terme, celle-ci comprend l'exploitation du réseau, consignation, dépannages (astreintes), réponses aux déclarations de travaux/déclaration d'intention de travaux et des opérations de travaux sous tension. Une nouvelle convention d'exploitation avec ENEDIS est proposée pour un montant annuel de 84 260,74 € HT/an, montant indexé selon l'indice des prix INSEE afférent au coût du travail dans les industries mécaniques et électriques, la durée de cette nouvelle convention est de 3 ans (2024/2026).

À l'unanimité, les membres du Conseil Syndical, autorisent le Président à signer cette convention.

### 4. CONVENTION DE RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX – TRAVAUX SAINTE MARIE DE CUINES – CHEMIN DES PÉRELLES

La commune de Sainte-Marie-de-Cuines, et le syndicat intercommunal d'électricité Arc Énergies Maurienne se sont concertés pour coordonner les travaux chemin des Pérelles, relevant de leurs compétences respectives ;

- Pour la commune de Sainte-Marie-de-Cuines : l'enfouissement de l'éclairage public, l'enfouissement du réseau Télécom pour un montant de 29 781,00 HT.
- Pour le syndicat d'électricité Arc Énergies Maurienne : l'enfouissement des réseaux électriques pour un montant de 36 160,00 HT.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- approuve la convention de groupement de travaux commune de Sainte-Marie-de-Cuines / Arc Énergies Maurienne
- autorise le Président à signer la convention de groupement de travaux et toutes les pièces afférentes au dossier.
- À l'unanimité, les membres du Conseil Syndical, autorisent le Président à signer cette convention.

### POINTS DIVERS

#### a) Travaux Saint Martin s/la Chambre

Le Directeur rappelle que les travaux de liaison HTA La Chambre/St Martin sur la Chambre, chantier commun avec la commune et le SIEPAB sont programmés courant 2025. Toutefois à la suite des crues survenues courant décembre, les membres élus de la commune de Saint Martin sur la Chambre alertent sur un possible report des travaux pour ne pas couper l'accès pour une partie des habitants de la commune si des chantiers de sécurisation doivent se dérouler en même temps que ceux d'Arc Energies Maurienne.

Ils informent également les membres du Syndicat que l'emprise foncière des voiries et de l'actuel transformateur du lotissement L'Enclos n'est pas régularisée.

Il sera utile de prévoir une rencontre avec l'ensemble des protagonistes afin de définir un nouveau planning de travaux.

#### b) Marché de déploiement des compteurs communicants

A la suite de la réunion de lancement du projet qui a eu lieu le 15 décembre 2023 avec ENEDIS, le planning prévisionnel pour le lancement du marché des déploiements des compteurs communicants sur le territoire du syndicat a été élaboré.

L'objectif est un lancement du déploiement au cours de l'été 2024. Le secteur sera divisé en 3 zones de déploiement. Une information sera réalisée avant le déploiement.

**c) Logiciel de facturation**

Le logiciel Flower choisi l'année dernière par les 8 régies de Savoie pour la gestion clientèle ne donne pas satisfaction. La société en charge de son développement est consciente des difficultés et propose une migration sur une autre solution. Cette proposition sort du cadre défini dans le marché. La décision est donc prise de lancer une nouvelle consultation pour un remplacement du logiciel.

**d) Situation de trésorerie**

Le Président informe les membres de l'état de la Trésorerie.

Au 20 décembre 2023, elle s'élevait à : 2 735 329,00 €

**e) Agenda du prochain conseil syndical**

Sur proposition du bureau, les dates des prochaines réunions de conseil se tiendront, le 24 janvier 2024, le 14 février 2024 et le 20 mars 2024 à 18H30

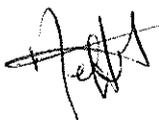
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 00.

**Délibérations prises :**

1. Délibération n°2023-021 / Convention d'exploitation ENEDIS
2. Délibération n°2023/022/ Convention de répartition des frais généraux – Travaux Sainte Marie de Cuines - Chemin des Pérelles

**Le Secrétaire de séance :**

Martine REFFET



**Le Président**

Gérard BORDON

